

➤ **Convention relative à la désignation d'un maître d'ouvrage unique dans le cadre des aménagements de la RD 312, quartier de la Grive, pour les tranches de travaux 2, 3 et 4,**

sur les communes de Bourgoin-Jallieu et de Saint-Alban-de-Roche

Entre les soussignées,

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère - C.A.P.I., domiciliée 17 avenue du Bourg – 38081 L'Isle d'Abeau Cedex, représentée par son Président en exercice, Monsieur Jean PAPADOPULO, agissant en vertu d'une délibération du Conseil communautaire en date du

Ci-après dénommée la C.A.P.I.,
D'une part,

Et,

La commune de Bourgoin-Jallieu domiciliée 1 rue de l'Hôtel de Ville – 38300 Bourgoin-Jallieu, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Vincent CHRQUI agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du

Ci-après dénommée la commune,
D'autre part,

Et,

La commune de Saint-Alban-de-Roche domiciliée 14 rue de la Roche – 38080 Saint-Alban-de-Roche, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Christophe LAVILLE agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du

Ci-après dénommée la commune,
D'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

Préambule

Les communes de Bourgoin-Jallieu et de Saint-Alban de Roche et la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère se sont engagées dans un projet d'aménagements de la RD 312, quartier de la Grive.

Ce projet vise à sécuriser les déplacements mode doux, à ralentir les vitesses et à requalifier les espaces dans la traversée de la Grive.

La première tranche des travaux 2021/2022 liée à une convention de maîtrise d'ouvrage sont en cours de réalisation.

Au titre de sa compétence optionnelle « Voirie d'intérêt communautaire », la CAPI a la charge de ce projet d'aménagement, dans les conditions fixées par ses statuts et par les délibérations du 28 juin 2007 et du 9 novembre 2010 (pour rappel : l'ensemble des trottoirs le long des routes départementales en agglomération).

Il s'avère que, si ces travaux d'investissement, au titre de la compétence voirie CAPI, relèvent de la maîtrise d'ouvrage communautaire, les aménagements de sécurité prévus sur chaussée, tels que notamment la création d'un plateau surélevé demeure de compétence communale.

Les travaux concernant les trottoirs (traitement classique en enrobé) relèvent de la compétence de la CAPI. Les travaux concernant les signalisations verticale, horizontale sur chaussée et les espaces verts, ainsi que le surcoût lié à un aménagement plus qualitatif sur les trottoirs (béton désactivé) relèvent de la compétence de la commune de Bourgoin-Jallieu et la commune de Saint-Alban-de-Roche.

Afin de pallier les difficultés liées à l'existence de plusieurs maîtres d'ouvrage pour une même opération et d'optimiser l'intervention publique, il est souhaitable de désigner, pour cette opération, un maître d'ouvrage unique. En accord avec la commune de Bourgoin-Jallieu et la commune de Saint-Alban-de-Roche, il est proposé que la CAPI assure cette mission.

ARTICLE 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet la désignation de la **Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI)** en qualité de maître d'ouvrage unique, à titre temporaire, des travaux mentionnés à l'article 2 ci-après conformément aux dispositions de l'article L.2422-12 du Code de la commande publique selon lequel : « Lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme ».

ARTICLE 2 –Description des projets relevant de la maîtrise d'ouvrage unique

La CAPI exercera la maîtrise d'ouvrage unique, dans les conditions rappelées à l'article 1^{er}.

Les travaux d'aménagement de la RD 312 sont prévus sur plusieurs phasages selon **l'annexe 3** qui liste **les 3 tronçons** et **les montants prévisionnels** pour la CAPI, la commune de Bourgoin-

Jallieu, la commune de Saint-Alban-de-Roche pour les années **2022/2023, 2024/2025 et 2025/2026.**

Le périmètre de la maîtrise d'ouvrage unique est défini comme suit :

- Les travaux de compétence communale (aménagement de sécurité sur chaussée, signalisation verticale, signalisation horizontale sur chaussée et espaces verts).
- Les travaux de compétence communautaire, en l'espèce, l'aménagement des trottoirs (dans la limite d'un traitement classique en enrobés) et l'aménagement des quais bus.

La mission de la CAPI portera notamment sur :

- La désignation d'un maître d'œuvre,
- La conduite de l'opération pour la restitution et l'approbation des études Projet.
- La désignation des entreprises chargées des travaux, et le suivi administratif des dossiers de marché,
- Le suivi comptable et le règlement financier de l'opération,
- Et toute autre prestation nécessaire à la réalisation de l'ouvrage.

La liste des ouvrages répartis en fonction de la compétence de chacune des collectivités figure à l'annexe n°2.

ARTICLE 3 - Modalités d'exercice de la maîtrise d'ouvrage unique

Le maître d'ouvrage unique réalisera la synthèse de l'expression des besoins définis et arrêtés par la C.A.P.I. et les communes pour les ouvrages relevant de leur compétence.

L'exercice temporaire de la maîtrise d'ouvrage unique par la CAPI s'achèvera à la date de la remise des ouvrages aux communes par la CAPI selon les modalités fixées à l'article 8 de la présente convention.

Pendant toute cette durée, la CAPI exercera l'ensemble des droits et obligations du maître d'ouvrage tels que définis à l'article L 2422-12 du Code de la commande publique.

Notamment, en sa qualité de maître d'ouvrage unique, la CAPI conclut en son nom et sous sa responsabilité, tous contrats et marchés, en assure la gestion et procède à la rémunération des prestataires. Sa commission d'appel d'offres est compétente pour l'attribution des marchés conclus en application de la présente convention.

La CAPI assure toutes les responsabilités de la maîtrise d'ouvrage à l'égard des co-contractants et des tiers et conclut à cette fin toutes les assurances utiles.

La CAPI associe les communes aux études préalables et de conception et elle sollicite leur approbation à chaque phase d'élaboration du projet, pour les parties qui la concernent.

Le maître d'ouvrage unique pourra proposer aux communes, tout au long de sa mission, toute adaptation ou solution qui lui apparaîtrait opportune ou nécessaire, techniquement ou financièrement, pour les équipements la concernant.

Il pourra décider seul des adaptations et modifications mineures n'ayant pas d'incidence sur l'enveloppe financière. Le maître d'ouvrage unique en informera préalablement les communes par écrit.

En dehors de ces adaptations mineures, toute modification du programme à l'initiative du maître d'ouvrage unique affectant les travaux ou parties d'ouvrages destinés aux communes sera subordonnée à leur accord préalable. La demande sera adressée aux communes par l'intermédiaire de la Direction Générale.

Les communes disposeront d'un délai de 30 jours après réception du rapport contenant les évolutions envisagées pour donner leur accord. L'absence de réponse vaudra rejet implicite de la proposition.

Le maître d'ouvrage unique se charge d'effectuer l'ensemble des formalités et déclarations administratives habituelles et d'obtenir toute autorisation préalable qui s'avérerait nécessaire aux opérations.

A l'occasion de la remise des ouvrages objets de la présente convention, les communes donneront quitus à la CAPI de la mission de maîtrise d'ouvrage qu'elles auront exercée et feront toute observation sur l'exercice de celle-ci.

ARTICLE 4 - Charges et modalités du paiement des travaux – Dispositions financières

4.1 – Répartition de la prise en charge financière des travaux

Le partage du paiement des travaux est fondé sur la différenciation des travaux entre ceux relevant de la maîtrise d'ouvrage des communes et ceux relevant de la maîtrise d'ouvrage de la C.A.P.I., conformément à la répartition et à l'enveloppe prévisionnelle fixées aux annexes n°2 et 3.

Les parties conviennent, le cas échéant, d'ajuster par voie d'avenant cette clé de répartition notamment dans le cas où la variation serait jugée substantielle au regard du montant total des travaux.

4.2 – Modalités de paiement des travaux

- Paiement des travaux par la CAPI pour son propre compte :

Les travaux pris en charge par la CAPI tels que définis en annexe à la présente convention sont payés directement au titulaire des marchés concernés pour leur montant TTC.

- Paiement des travaux par la CAPI pour le compte des Communes :

Le paiement du montant TTC des travaux pris en charge par les communes selon l'annexe n°3 est directement effectué par la CAPI pour le compte des communes au titulaire des marchés concernés.

Les communes s'engagent à assurer le remboursement intégral de leur montant TTC selon l'échéancier prévisionnel figurant à l'annexe n°3 et les modalités ci-après définies :

Pour le tronçon 2022/2023 :

- 50 % début 2023,
- Le solde sur présentation du DGD et du PV de réception des travaux.

Pour le tronçon 2024/2025 :

- 50 % en 2024,
- Le solde sur présentation du DGD et du PV de réception des travaux.

Pour le tronçon 2025/2026 :

- 50 % en 2025,
- Le solde sur présentation du DGD et du PV de réception des travaux.

4.3 – Dispositions financières et comptables

➤ Opérations d'investissement sous mandat

Conformément à l'instruction comptable M14, les opérations réalisées sous mandat seront enregistrées au compte 458.

Il est ouvert dans la comptabilité du mandataire qui exerce, en vertu de la présente convention, des attributions de la maîtrise d'ouvrage pour le compte de la collectivité mandante.

Ce compte enregistre les opérations d'investissement exécutées pour le compte de tiers et les facturations correspondantes à ces tiers.

Il est subdivisé de manière à distinguer les opérations de dépenses de celles de recettes. Pour cela, le compte est complété respectivement du chiffre 1 « Dépenses » (Compte 458116) et du chiffre 2 « Recettes » (Compte 458216).

En cours d'opération, les dépenses et les recettes donnent lieu à l'émission de titres et de mandats. Après l'achèvement des travaux, le compte de dépenses et le compte de recettes présentent en principe un solde équivalent.

A la clôture de l'opération, la subdivision « dépenses » et la subdivision « recettes » présentent un montant égal. Les comptes 4581 et 4582 sont alors soldés réciproquement par opération d'ordre non budgétaire.

Ces opérations font l'objet d'une fiche d'écriture figurant en annexe n°38 du tome I de l'instruction M14.

➤ Imputations budgétaires :

Compte pour les travaux :

822 - 458113 - PPIESPU012 – VO822A215

Compte pour les recettes :

822 - 458213 - PPIESPU012 - VO822A215

➤ Subventions :

Les aménagements de sécurité sur chaussée étant seuls éligibles à une aide éventuelle, les communes se chargeront de rechercher et obtenir les subventions auxquelles l'opération peut prétendre, afin d'élaborer le financement de leur concours financier.

La CAPI fournira toutes les pièces nécessaires à la constitution des dossiers.

➤ Fond de compensation de la T.V.A. :

Chaque entité se charge de solliciter auprès de l'Etat le remboursement de TVA pour les opérations effectuées pour ses compétences propres.

Pour les opérations réalisées sous mandats, la récupération de la TVA se fait, une fois constaté le transfert d'actif et des subventions par opération d'ordre non-budgétaire.

ARTICLE 5 - Coordination des travaux, informations et responsabilités

La CAPI, dans le cadre de sa mission, a la charge de coordonner et de contrôler l'ensemble des travaux.

A cette fin, les communes sont tenues de fournir à la demande de la CAPI, toutes les informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Réciproquement, la CAPI transmettra aux communes au fur et à mesure de leur avancée l'ensemble des plans des travaux, les dates de réception des ouvrages relevant de leur compétence.

Les communes feront à la CAPI, toute observation sur ces travaux.

La CAPI est responsable, tant à l'égard des communes que des usagers et tiers de tous accidents ou dommages directement liés à l'exécution des travaux dont elle exerce la maîtrise d'ouvrage.

ARTICLE 6 – Modalités de suivi

Afin d'assurer une information régulière sur l'avancement technique et financier de l'opération, un référent technique et financier sera désigné par chaque commune.

Sur le volet technique, le référent sera chargé de suivre les travaux de compétences communautaires effectués sous maîtrise d'ouvrage unique. Ce référent sera autorisé sur demande à accéder au chantier. Il participera aux réunions de chantier lorsqu'il le souhaitera. Le référent technique pourra formuler toute observation au maître d'ouvrage exclusivement.

Le maître d'ouvrage unique s'engage, en retour, à informer les communes des suites données aux observations, dans un délai de 15 jours à compter de leur réception.

Sur le volet financier, le référent sera chargé du suivi de la comptabilité de l'opération auprès du maître d'ouvrage unique, pour la partie des travaux relevant de leur compétence.

ARTICLE 7 - Réception des travaux

L'ensemble des opérations liées à la réception est diligenté à l'initiative du maître d'ouvrage unique.

Les communes seront associées aux opérations préalables à la réception des ouvrages qui seront intégrés à leur patrimoine.

A cette fin, les communes seront destinataire d'une invitation avant la date fixée pour les opérations préalables à la réception.

La maîtrise d'ouvrage unique soumettra les procès-verbaux des opérations préalables aux communes qui disposeront d'un délai de 10 jours pour les retourner visés ou pour formuler par écrit leurs observations.

Au vu des procès-verbaux des opérations préalables et des observations ou du visa des communes, la maîtrise d'ouvrage unique décide de prononcer la réception, avec ou sans réserve.

La décision du maître d'ouvrage unique emporte tous les effets liés à la réception. Les communes participeront à la réception des travaux relevant de leur compétence et seront destinataires, en copie, des différents procès-verbaux.

ARTICLE 8 - Remise des ouvrages

La remise d'ouvrage aux communes a lieu concomitamment à la réception des travaux, dès lors que les éventuelles réserves ne s'opposent pas à la mise en service des ouvrages, voire après levée des éventuelles réserves s'opposant à la mise en service des ouvrages.

Plusieurs remises d'ouvrages pourront être réalisées en fonction du phasage général de l'opération.

Chaque remise d'ouvrage fera l'objet d'un procès-verbal établi en triple exemplaire et signé par les autorités compétentes des trois parties.

Un dossier technique portant sur les ouvrages remis sera également transmis aux communes dans un délai de deux mois suivant la remise des ouvrages. Ce dossier comportera toutes pièces utiles pour la gestion des ouvrages remis aux services des communes, notamment :

- les marchés publics des prestations et travaux inclus dans le périmètre de la maîtrise d'ouvrage unique ;
- les notices d'entretien ;
- les procès-verbaux de réception ;
- les plans d'ensemble ;
- les dossiers des ouvrages exécutés (DOE) ; (1 dossier papier et 1 support numérique)
- le dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO).

Les communes reprendront l'exercice de la maîtrise d'ouvrage à compter de cette remise. Ces dernières devront en assurer, dès cette date, la garde, l'entretien, les grosses réparations et le renouvellement.

ARTICLE 9 – Effets de la remise des ouvrages et litiges liés à l'exécution des travaux

Jusqu'à la date de la remise des ouvrages aux communes, la CAPI sera chargée de la mise en jeu des garanties contractuelles et légales et de régler les litiges afférents.

Le maître d'ouvrage unique associera les communes au règlement des litiges avec les entreprises chargées de l'exécution de travaux relatifs aux ouvrages relevant normalement de la compétence communautaire et qui sont destinés à leur revenir en propriété.

Après la date de remise des ouvrages, l'ensemble des garanties, droits et obligations de la maîtrise d'ouvrage unique relèvera de la responsabilité des communes à l'exception des levées des réserves éventuelles subsistant et des réclamations des entreprises ayant trait au règlement financier de leur marché ainsi qu'à l'établissement du décompte définitif.

ARTICLE 10- Entrée en vigueur et durée

La présente convention entrera en vigueur après signature des parties.

Elle est conclue pour toute la durée des travaux et prendra fin lorsque la totalité des opérations suivantes sera réalisée :

- la remise aux communes des travaux et ouvrages relevant normalement de leur maîtrise d'ouvrage,
- la liquidation financière de l'opération.

ARTICLE 11 - Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par un avenant signé par la C.A.P.I et les communes. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

Ceux-ci préciseront les éléments modifiés de la convention, sans que ces derniers ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

Toutes les clauses stipulées à la présente convention, sans exception, sont de rigueur et dans le cas où il y serait dérogé, le silence ne sera jamais considéré comme une adhésion tacite de la part d'une des parties contractantes.

ARTICLE 12- Litiges

Tout différend relatif à l'interprétation, à la validité ou à l'exécution de la présente que les parties ne parviendraient pas à résoudre à l'amiable sera soumis au Tribunal Administratif de Grenoble.

ARTICLE 13 – Annexes

Les annexes sont indissociables de la présente convention et ont une valeur contractuelle identique.

Sont annexés aux présentes :

- n° 1 – Plan avec les différents phasages,
- n° 2 – Répartition des ouvrages,
- n° 3 – Programme, enveloppe financière et échéancier prévisionnels.

Fait en trois exemplaires, à l'Isle d'Abeau, le

Pour la **C.A.P.I.**,

Pour la commune de **Bourgoin-Jallieu**

Le Président

Le Maire

Pour la commune de **Saint-Alban-de-Roche**

Le Maire



ANNEXE 1 - PLAN AVEC LES PHASAGES

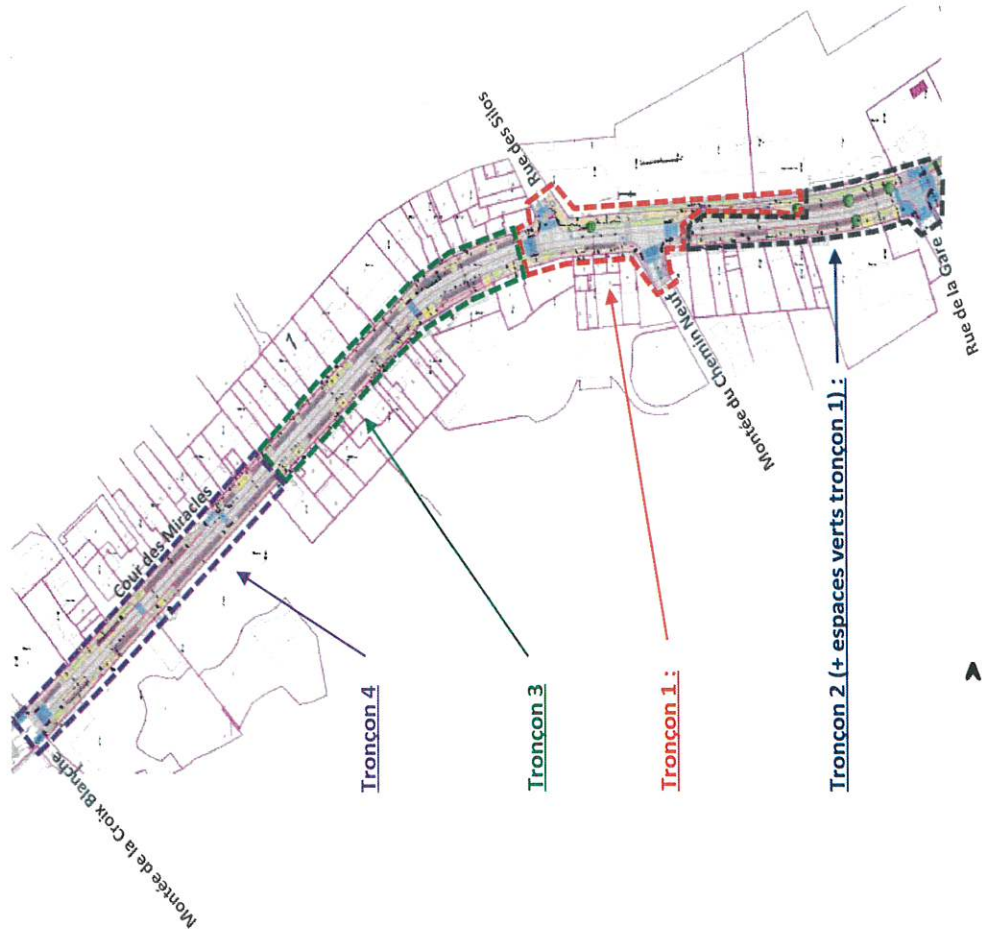
Découpage de la section Montée de la Croix Blanche → Rue de la Gare
en 4 tronçons :

- **Tronçon 1 (travaux en cours) - Mars à Juillet 2022**
Montant : 320 000 € HT sur MABC CAPI

- **Tronçon 2 (+ espaces verts tronçon 1) : Novembre 2022 à Mars 2023**
Montant : 347 000 € HT sur MABC CAPI

- **Tronçon 3 : Septembre 2024 à Février 2025**
Montant : 352 000 € HT sur consultation

- **Tronçon 4 : Septembre 2025 à Février 2026**
Montant : 371 000 € HT sur consultation



MAITRISE D'OUVRAGE – CAPI

- L'ensemble des trottoirs le long des routes départementales en agglomération. (Rappel délibération CAPI n°10/210 du 09/11/2010)
- Signalisation lumineuse tricolore
- Eclairage public

MAITRISE D'OUVRAGE – Communes de Bourgoin-Jallieu et de Saint-Alban-de-Roche

- Plantes-bandes végétalisées, arrosage automatique
- Ilots directionnels, terre-pleins centraux, chicanes, écluses
- Assainissement
- Mobilier urbain
- Signalisation horizontale (marquage au sol) et Verticale
- Passages surélevés (ralentisseurs, plateaux)
- Stationnements

ANNEXE 3

PROGRAMME, CALENDRIER ET ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Travaux de compétence communale : Aménagements de sécurité sur chaussée, et signalisations verticale et horizontale, Surcoût lié au qualitatif des trottoirs (béton désactivé...) – Espaces Verts

Travaux de compétence communautaire : l'ensemble des trottoirs le long des routes départementales en agglomération.

TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RD 312 A LA GRIVE	Coût total prévisionnel TTC	Part prévisionnelle CAPI en TTC	Part prévisionnelle commune de Bourgoin-Jallieu en TTC	Part prévisionnelle commune de Saint-Alban-de-Roche en TTC	Part prévisionnelle Département TTC (*)
Tronçon n° 2 (2022/2023)	437 358.16 €	298 696.80 €	55 598.40 €	50 461.48 €	32 601.48 €
Tronçon n° 3 (2024/2025)	422 211.12 €	307 511.40 €	47 848.80 €	49 572.72 €	17 278.20 €
Tronçon n° 4 (2025/2026)	444 753.00 €	326 435.40 €	46 706.88 €	53 011.32 €	18 599.40 €

(*) en attente avec le Département soit d'une convention avec la CAPI, soit d'une prise en charge directe.



Tronçon n° 2 (Coût en HT)

	CAPI	St-Alban-de-Roche	Bourgoin-Jallieu	CAPI - Service mobilité	Département 38	Total
Tronçon 2	231 356,00 €	42 051,23 €	46 332,00 €	- €	27 167,90 €	346 907,13 €
Eclairage T2	17 558,00 €	- €	- €	- €	- €	17 558,00 €
Total	248 914,00 €	42 051,23 €	46 332,00 €	- €	27 167,90 €	364 465,13 €

Tronçon n° 3 et 4 (Coût en HT)

	CAPI	St-Alban-de-Roche	Bourgoin-Jallieu	CAPI - Service mobilité	Département 38	Total
Tronçon 3	249 604,50 €	41 310,60 €	39 874,00 €	6 655,00 €	14 398,50 €	351 842,60 €
Tronçon 4	260 114,50 €	44 176,10 €	38 922,40 €	11 915,00 €	15 499,50 €	370 627,50 €
Total	509 719,00 €	85 486,70 €	78 796,40 €	18 570,00 €	29 898,00 €	722 470,10 €



CADRE ESTIMATIF Lot 2 - MOULIN BTP / DE FILIPPIS TRONÇON 2		346 907,13 €																		
N° Prix	Désignation	Unité	Total			CAPI			St-Alban-de-Roche			Bourgoin-Jallieu			CAPI - Service mobilité			Département 38		
			Quantité	Prix	Montant	Quantité	Prix	Montant	Quantité	Prix	Montant	Quantité	Prix	Montant	Quantité	Prix	Montant	Quantité	Prix	Montant
SERIE - GENERALITES																				
FRAIS DE CHANTIER																				
g.101	CONSTAT D'HUISSIER	FT	1,00	1 060,75	1 060,75	1,00	1 060,75	1 060,75				1 060,75			1 060,75					1 060,75
g.104	CONTRÔLE DE PORTANCE ESSAI A LA PLAQUE LE FORFAIT, pour une intervention d'une demi-journée permettant la réalisation de 1 à 10 essais :	FT	1,00	1 458,54	1 458,54	1,00	1 458,54	1 458,54				1 458,54			1 458,54					1 458,54
ETUDES																				
g.201	ETUDES D'EXECUTION / SPECIFICATION TECHNIQUES DETAILLEES Il sera réglé en deux fractions : * 70 % à la fin de la période de préparation, une fraction égale à 25% sera réglée si toutes les études demandées ont été fournies en temps utile. Dans le cas contraire, ce règlement sera bloqué jusqu'à l'obtention des documents. * 30% à la remise des documents définis en fin de chantier.																			
g.201.d	LE FORFAIT pour un chantier supérieur > à 150 000 € HT	FT	1,00	1 728,34	1 728,34	1,00	1 728,34	1 728,34				1 728,34			1 728,34					1 728,34
g.202	RECOLEMENT Ce prix rémunère, au forfait, son utilisation étant soumise à validation exclusive du maître d'ouvrage, les frais d'établissement et la fourniture des dossiers de recèlement par phase des ouvrages conformes à l'exécution.																			
g.202.1	Recèlement de surface Voirie																			
g.202.1.b	LE FORFAIT pour un linéaire compris entre 101 et 500 m	FT	1,00	544,21	544,21	1,00	544,21	544,21				544,21			544,21					544,21
g.202.2	Recèlement de réseau en tranchée ouverte																			
g.202.2.b	LE FORFAIT pour un linéaire compris entre 101 et 500 m	FT	1,00	609,94	609,94	1,00	609,94	609,94				609,94			609,94					609,94
SIGNALISATION PROVISOIRE DE CHANTIER																				
g.301	SIGNALISATION DE CHANTIER																			
g.301.c	LE FORFAIT pour un montant de travaux supérieur > à 50 001 € HT	FT	1,00	1 291,35	1 291,35	1,00	1 291,35	1 291,35				1 291,35			1 291,35					1 291,35
g.302	PLUS VALUE POUR MISE EN ŒUVRE D'UNE SIGNALISATION FEUX TRICOLORES DE CHANTIER PAR Ce prix s'applique à l'unité en plus-value au prix g.301 précité, pour la mise en place d'une signalisation par feux tricolores pour la mise en œuvre de circulation alternée.																			
g.302.c	PLUS VALUE pour un montant de travaux supérieur à 50 001 € HT	U	1,00	996,18	996,18	1,00	996,18	996,18				996,18			996,18					996,18
g.303	PANNEAU D'INFORMATION DE CHANTIER Ce prix s'applique à l'unité et comprend : Panneau simple, texte et logo uniquement, format 3000mmx2000mm																			
g.303.2	Panneau simple, texte et logo uniquement, format 3000mmx2000mm	U	2,00	1 131,09	2 262,18	2,00	1 131,09	2 262,18				1 131,09			1 131,09					1 131,09
g.304	SEPARATEURS DE VOIES PLASTIQUES LE MÈTRE LINAIRE pour une durée supérieure > 15 jours																			
g.304.b	CLOTURES DE CHANTIER																			
g.306.3	Côture grillage métallique de type "HERAS" ou équivalent :																			
g.306.3.a	Côture maille soudée - Dimension du cadre 3,50 m x 2,00 m de hauteur - avec des mailles soudées galvanisées de 100x50 mm, épaisseur 1,5 mm, Tube horizontal de 25 mm et verticaux de 42 mm. Les barrières sont posées sur des plots béton amovibles et reliées entre elles par des brides de fixations	ML	58,00	27,67	1 604,86	58,00	27,67	1 604,86				27,67			27,67					27,67
g.309	PLUS VALUE POUR MISE EN ŒUVRE D'UN ALTERNAT MANUEL	J	5,00	854,37	4 271,85	5,00	854,37	4 271,85				854,37			854,37					854,37
TRAVAUX DE NUIT																				
g.403	FORFAIT NUIT POUR LES TRAVAUX DE REVÈTEMENTS (Chaussées et trottoirs)	FT	1,00	7 552,08	7 552,08	1,00	7 552,08	7 552,08				7 552,08			7 552,08			1,00	7 552,08	7 552,08
SERIE - TERRASSEMENTS / DEMOLITIONS																				
TRAVAUX PREPARATOIRES																				
1.101	TERRASSEMENT A LA MAIN POUR SONDAGES RESEAUX	M3	10,00	42,67	426,70	10,00	42,67	426,70				42,67			42,67					42,67
1.102	FOUILLES POUR RECHERCHE DE CANALISATIONS	M3	10,00	99,16	991,60	10,00	99,16	991,60				99,16			99,16					99,16
1.103	CONSTRUIRE SANS BRUIE Marquage piquetage initial d'un chantier (article R 554-27 du Code de l'Environnement) et article 3.3 du CCTP. - En Zone Agglomérée	ML	149,00	1,83	272,67	149,00	1,83	272,67				1,83			1,83					1,83
1.104	Maintien du marquage piquetage initial d'un chantier pendant toute la durée des travaux (article R 554-27 du Code de l'Environnement)																			
1.104.1	- En Zone Agglomérée	ML	149,00	0,35	52,15	149,00	0,35	52,15				0,35			0,35					0,35
1.111	DEPOSE DE SIGNALISATION DE POLICE	U	6,00	110,69	664,14	6,00	110,69	664,14			5,00	110,69	553,45	1,00	110,69	110,69				110,69
DEMOLITION																				
1.201	DEMOLITION DE MAÇONNERIES DE TOUTE NATURE Ce prix rémunère au mètre cube mesuré en place, la démolition de maçonnerie de toute nature, sauf béton armé.	M3	4,00	65,95	263,80	4,00	65,95	263,80				65,95			65,95					65,95
1.202	DEMOLITION DE MAÇONNERIES EN BETON ARME Ce prix rémunère, au mètre cube mesuré en place, la démolition de maçonnerie en béton armé en fondation ou en élévation.	M3	5,00	74,83	374,15	5,00	74,83	374,15				74,83			74,83					74,83
1.204	DEPOSE DE BORDURES DE TROTTOIRS ET D'ILOT EN BETON Ce prix rémunère, la dépose soignée des bordures.	ML	147,00	8,08	1 187,76	147,00	8,08	1 187,76				8,08			8,08					8,08
1.205	DECOUPE DE CHAUSSEES A LA SCIE Ce prix s'applique au mètre linéaire de chaussée découpée aux endroits de raccordement du projet sur l'existant et, si besoin, découpe sur grave bitume après renforcement.	ML	311,00	4,96	1 542,56	311,00	4,96	1 542,56				4,96			4,96					4,96
1.206	DEMOLITION DE CHAUSSEE EN CHROBES Ce prix rémunère, au mètre carré, les démolitions de chaussées non conservées quels que soient les matériaux constituant le corps de chaussée et la couche de roulement, la démolition des bordures (autres que pierre naturelle) et des caniveaux en bord de chaussée.																			
1.208.b	a) Pour une épaisseur comprise entre 26 et 50 cm	M2	555,00	5,88	3 263,40	555,00	5,88	3 263,40				5,88			5,88					5,88
1.210	DEMOLITION DE TROTTOIR, ILOTS ET PLACES	M2	487,00	11,99	5 839,13	487,00	11,99	5 839,13				11,99			11,99					11,99
TERRASSEMENTS																				
1.301	DECAPAGE TERRE VEGETALE	M3	39,00	8,30	323,70	39,00	8,30	323,70				8,30			8,30					8,30
1.302	PLUS VALUE POUR EVACUATION EN DECHARGE	M3	39,00	8,88	346,32	39,00	8,88	346,32				8,88			8,88					8,88
1.306	DECAISSIEMENT																			
1.308.b	POUR DES EXCAVATIONS SUR TROTTOIR	M3	306,00	42,54	13 017,24	306,00	42,54	13 017,24				42,54			42,54					42,54
PURGES																				
1.307.a	Purges localisées de volumes inférieurs à 50 m3	M3	27,00	82,95	2 239,65	27,00	82,95	2 239,65				82,95			82,95					82,95
1.308	GÉOTEXTILE ANTI-COINTRAINANT 210 Grammes/m²	M2	805,00	1,85	1 489,25	805,00	1,85	1 489,25				1,85			1,85					1,85
1.310	PROTECTION DE RESEAU DE TYPE COUILLE	ML	15,00	8,53	127,95	15,00	8,53	127,95				8,53			8,53					8,53
COUCHE DE FORME 07M 010																				
1.312.a	Pour une quantité inférieure à 25 M3	M3	15,00	35,63	534,45	15,00	35,63	534,45				35,63			35,63					35,63
1.313	MISE EN PLACE TERRE VEGETALE																			
1.313.c	Terre végétale : solux entreprise et mise en œuvre manuelle dans piste bande en pied d'immeuble et/ou jardinières préfabriquées (approvisionnement par petit engin, Sambron, etc.)	M3	92,00	23,75	2 183,00	92,00	23,75	2 183,00			58,00	23,75	1 377,50	34,00	23,75	807,50				23,75
1.313.d	Terre végétale de qualité supérieure	M3	101,00	46,12	4 658,12	101,00	46,12	4 658,12				46,12		101,00	46,12	4 658,12				46,12
1.314	MATERIAUX D'APPORTS RECYCLES Ce prix concerne les matériaux de type 0RD mixte (grave de recyclage de démolition ou équivalent, (Article 5.3 du CCTP)																			
1.316	EXTRACTION ET EVACUATION DE DEBLAIS A L'ASPIRATRICE																			
1.316.g	pour un terrassement supérieur à 12 m3	M3	83,00	107,00	8 881,00	83,00	107,00	8 881,00				107,00			107,00					107,00
AUTRES PRESTATIONS																				
1.401	FOSSE D'ARBRES 10 m3																			
1.401.a	Fosse d'arbre avec un mélange terre-pierre	U	5,00	794,42	3 972,10	5,00	794,42	3 972,10			1,00	794,42	794,42	4,00	794,42	3 177,68				794,42
MISE A LA COTE D'OUVRAGE																				
1.407.a	L0T	U	1,00	91,09	91,09	1,00	91,09	91,09				91,09			91,09					91,09
1.407.b	L2T	U	3,00	209,84	629,52	3,00	209,84	629,52				209,84			209,84					209,84
1.407.c	Mise à la cote de bouche à clé et vanne gaz	U	14,00	59,96	839,44	14,00	59,96	839,44				59,96			59,96					59,96
1.407.1.d	Mise à la cote de grilles eaux pluviales (en conservant la grille fonte existante). Dimension moyenne de 500x500	U	4,00	187,19	748,76	4,00	187,19	748,76				187,19			187,19					187,19
1.407.g	Mise à la cote de bouche de raccordement assainissement, (en conservant le tampon existant). Dimension moyenne de 500x500	U	9,00	111,85	1 006,65	9,00	111,85	1 006,65				111,85			111,85					111,85
1.407.h	Mise à la cote de tampon assainissement sous chaussée (avec remplacement du tampon existant). Les tampons existants seront remplacés par des fontes spécifiques de type E600 à joint intégré et comportant le logo CAP1	U	4,00	475,03	1 900,12	4,00	475,03	1 900,12				475,03			475,03					475,03
MISE A LA COTE DE COURRETTE ANGLAISE																				
1.411	MISE A LA COTE DE COURRETTE ANGLAISE - Avec changement de la grille d'aspiration par une grille Alu 500x100	U	6,00	147,00	882,00	6,00	147,00	882,00				147,00			147,00					147,00
ENONS DE TRANSPORT																				
1.415	PALLAGE COPPEAUX BOIS	M2	651,00	10,38	6 757,38	651,00	10,38	6 757,38			153,00	10,38	1 588,14	498,00	10,38	5 169,24				10,38
1.416	ARBUSTES	U	46,12	46,12	2 129,12	46,12	46,12	2 129,12				46,12			46,12					46,12
1.417	ARBRE TIGE TYPE LAGERSTROEMIA Indica	U	5,00	1 0																

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORTE DE L'ISÈRE					
TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE 2020-2024 TERRITOIRE DE LA CAPI					SOBECA
N° Prix	Désignation	Unité	Quantité	Prix	Montant
SERIE A - PRIX GÉNÉRAUX					
A01	Contrôle par un organisme agréé				
A01.a	Le contrôle seul, par un organisme agréé	U	1,00	310,00	310,00
A03	Dossier des Ouvrages Exécutés (D.O.E.)	U	1,00	250,00	250,00
A06	Géoréférencement d'un réseau éclairage public et signalisation lumineuse tricolore	M	190,00	1,90	361,00
SERIE C - GENIE CIVIL					
C03	Passage sous bordure de trottoir	U	2,00	50,00	100,00
C04	Confection d'un lit de pose en sable	M3	22,00	45,00	990,00
C05	Enrobage sable	M3	22,00	45,00	990,00
C09	Remblaiement de tranchée en gravier 0/63 ou 0/31.5				
C09.b	0/31.5	M3	33,00	47,00	1 551,00
C11	Grillage avertisseur	M	220,00	1,50	330,00
C12.a	Chambre de tirage 0.50m x 0.50m				
C12.a	Chambre 0.50m x 0.50m avec tampon fonte B125	U	6,00	230,00	1 380,00
C13	Fourreaux TPC				
C13.b	ø 63 mm	M	440,00	4,20	1 848,00
C14	Câbléte cuivre y compris fourreau pour remontée dans mât				
C14.b	longueur > 100 ml	M	220,00	3,80	836,00
C15	Confection d'un massif d'ancrage en béton				
C15.b	Massif pour candélabre de 7m à 10m	U	3,00	230,00	690,00
C20	Terrassement à proximité de réseaux sensibles à l'aspiratrice				
C20.b	Entre 6m3 et 12 m3	M3	8,00	310,00	2 480,00
SERIE D - MATERIEL - RESEAU ELECTRIQUE - POSE					
D01.d	4 x 10 mm²				
D01.d.1	longueur > 100ml	M	220,00	6,00	1 320,00
D03	Plus value pour déroulage de câble posé en façade	M	10,00	30,00	300,00
D04	Fourniture et mise en place d'une protection mécanique d'une remontée aéro-souterraine	U	1,00	35,00	35,00
D06	Fourniture et pose d'une remontée aéro-souterraine sur poteau	U	1,00	150,00	150,00
D09	Pose d'une console d'avancement, crosse, applique en façade	U	1,00	150,00	150,00
D09.b	Pose à une hauteur entre 6.00 < h < 10,00 m	U	1,00	130,00	130,00
SERIE E - FOURNITURES DE MATS, CROSSES ET APPLIQUES, DIVERS					
E10	Fourniture de Crosse Acier Tubulaire				
E10.b	Fourniture de crosse tubulaire Ø49mm, saillie 1.00m	U	1,00	32,00	32,00
SERIE F - FOURNITURES DE LUMINAIRES ET PROJECTEURS					
F11.a	Fourniture et pose d'une lanterne TECEO LEDs de chez COMATELEC ou équivalent				
F11.a	TECEO S 24 LEDs	U	1,00	280,00	280,00
SERIE G - FOURNITURE ET POSE D'ENSEMBLE - BORNES - PROJECTEURS					
G13	Fourniture et pose d'ensemble TECEO en TOP ou équivalent				
G13.b	mât 7m + TECEO 1 - 32 LEDs	U	3,00	980,00	2 940,00
SERIE H - PETITS TRAVAUX					
H02	Fourniture et pose de connecteur TTD 101 SICAME ou équivalent	U	1,00	25,00	25,00
H05	Fourniture, pose et raccordement d'un boîtier classe 2, lumipak ou équivalent.	U	1,00	80,00	80,00
Montant H.T.					17 558,00
TVA 20%					3 511,60
Montant TTC					21 069,60

	CAPI	St-Alban-de-Roche	Bourgoin-Jallieu	CAPI - Service mobilité	Département 38	Total
Tronçon 2	231 358,00 €	42 051,23 €	46 332,00 €	- €	27 167,90 €	346 907,13 €
Eclairage T2	17 558,00 €	- €	- €	- €	- €	17 558,00 €
Total	248 914,00 €	42 051,23 €	46 332,00 €	- €	27 167,90 €	364 465,13 €

Requalification de la RD312 - Estimation PRO tronçon 3

Version V2

Description	Unité	Prix Unitaire	CAPI			St-Alban-de-Roche			Bourgoin-Jallieu			CAPI - Service mobilité			Département 38		
			Quantité	Montant	Quantité	Prix	Montant	Quantité	Prix	Montant	Quantité	Prix	Montant	Quantité	Prix	Montant	
Travaux généraux																	
Installation de chantier	Fl	15 000,00	1,00	15 000,00	1,00	15 000,00	15 000,00										
Matériaux d'huissier	Fl	5 000,00	1,00	5 000,00	1,00	5 000,00	5 000,00										
Réalisation de chantier des exécutions	Fl	3 500,00	1,00	3 500,00	1,00	3 500,00	3 500,00										
Assurance Qualité	Fl	1 500,00	1,00	1 500,00	1,00	1 500,00	1 500,00										
Assurance des ouvrages exécutés	Fl	2 000,00	1,00	2 000,00	1,00	2 000,00	2 000,00										
US-TOTAL H.T. PRX GENERAUX				32 000,00		32 000,00											
Travaux préparatoires et démolitions																	
pose de bordures ou de carreaux	m	10,00	537,00	5 370,00	537,00	5 370,00	5 370,00										
réglage, piquetage et sondages sur canalisations et réseaux existants	Fl	4 000,00	1,00	4 000,00	1,00	4 000,00	4 000,00										
molton de revêtements et de structure																	
Démolition de chaussée bitumineuse	m2	10,00	992,00	9 920,00	992,00	9 920,00	9 920,00										
Rabotage de chaussée	m2	7,50	358,00	2 685,00	358,00	2 685,00	2 685,00										
Sciage de chaussée	m	12,00	352,00	4 224,00	352,00	4 224,00	4 224,00										
Démolition de trottoir	m2	12,00	652,00	7 824,00	652,00	7 824,00	7 824,00										
Démolition de trottoir	m2	10,00	22,00	220,00	22,00	220,00	220,00										
Démolition d'accotement non revêtus	m3	100,00	5,00	500,00	5,00	500,00	500,00										
molton de fondation ou ouvrage en béton (armé ou non)	m3	80,00	4,00	320,00	4,00	320,00	320,00										
pose de panneaux de porce	u	80,00															
pose de mobilier	u	80,00	1,00	80,00	1,00	80,00	80,00										
bois	u	10,00	1,00	10,00	1,00	10,00	10,00										
seal 311	u	30,00	7,00	210,00	7,00	210,00	210,00										
seal	u	30,00	1,00	30,00	1,00	30,00	30,00										
seal	u	80,00	1,00	80,00	1,00	80,00	80,00										
seal	u	160,00	1,00	160,00	1,00	160,00	160,00										
seal et pose de membrane de type Delta-MS en protection des asph	m2	12,00															
US-TOTAL H.T. TRAVAUX PREPARATOIRES ET DEMOLITIONS				41 900,50		41 170,50		560,00		170,00							
Travaux de terrassement																	
travaux de déblai et évacuation en installation de stockage de déchets inertes (SDI)	m3	20,00	1 055,00	21 100,00	1 055,00	21 100,00	21 100,00										
travaux de déblai et évacuation en installation de stockage de déchets inertes (SDI)	m3	100,00	240,00	24 000,00	240,00	24 000,00	24 000,00										
travaux de déblai et évacuation en installation de stockage de déchets inertes (SDI)	m3	30,00															
travaux de déblai et évacuation en installation de stockage de déchets inertes (SDI)	m2	8,00															
travaux de déblai et évacuation en installation de stockage de déchets inertes (SDI)	u	150,00	15,00	2 250,00	15,00	2 250,00	2 250,00										
travaux de déblai et évacuation en installation de stockage de déchets inertes (SDI)	m3	48,00	98,00	4 704,00	98,00	4 704,00	4 704,00										
travaux de déblai et évacuation en installation de stockage de déchets inertes (SDI)	m2	2,50	1 480,00	3 700,00	1 480,00	3 700,00	3 700,00										
travaux de déblai et évacuation en installation de stockage de déchets inertes (SDI)	m3	80,00															
travaux de déblai et évacuation en installation de stockage de déchets inertes (SDI)	m3	50,00	370,00	18 500,00	370,00	18 500,00	18 500,00										
travaux de déblai et évacuation en installation de stockage de déchets inertes (SDI)	m3	35,00															
US-TOTAL H.T. TERRASSEMENTS				73 968,00		73 968,00											
Travaux de revêtement																	
revêtement provisoire	m2	50,00	30,00	1 500,00	30,00	1 500,00	1 500,00										
revêtement provisoire	m2	1,50															
revêtement provisoire	m2	1,50	950,00	1 425,00	1,50	1 425,00	1 425,00										
revêtement provisoire	m2	0,80															
revêtement provisoire	T	90,00	144,00	12 960,00	90,00	12 960,00	12 960,00										
revêtement provisoire	T	90,00															
revêtement provisoire	T	80,00	72,00	5 760,00	72,00	5 760,00	5 760,00										
revêtement provisoire	m2	1,50	1 345,00	2 017,50	1,50	2 017,50	2 017,50										
revêtement provisoire	m2	55,00	65,00	3 575,00	55,00	3 575,00	3 575,00										
revêtement provisoire	m2	85,00	198,00	16 830,00	198,00	16 830,00	16 830,00										
revêtement provisoire	m2	70,00	17,00	1 190,00	17,00	1 190,00	1 190,00										
revêtement provisoire	m2	17,50															
revêtement provisoire	m2	17,50	345,00	6 037,50	17,50	6 037,50	6 037,50										
revêtement provisoire	m2	23,50	15,00	352,50	23,50	352,50	352,50										
revêtement provisoire	m2	38,00															
revêtement provisoire	m	55,00	18,00	990,00	55,00	990,00	990,00										
revêtement provisoire	m	38,00	665,00	23 400,00	665,00	23 400,00	23 400,00										
revêtement provisoire	m	40,00															
revêtement provisoire	m	32,00															
revêtement provisoire	m	32,00															
revêtement provisoire	m	48,00															
revêtement provisoire	m	80,00	5,00	400,00	80,00	400,00	400,00										
revêtement provisoire	m	350,00	11,00	3 850,00	350,00	3 850,00	3 850,00										
revêtement provisoire	u	50,00	27,00	1 350,00	50,00	1 350,00	1 350,00										
US-TOTAL H.T. VOIRIE				110 471,00		64 023,00		18 356,00		18 604,00		5 040,00		14 398,50			

Requalification de la RD312 - Estimation PRO tronçon 3

Version V2

Désignation	Unité	Prix Unitaire	CAP1		St-Alban-de-Roche			Bourgoin-Jallieu			CAP1 - Service mobilité			Département 38		
			Quantité	Montant	Quantité	Prix	Montant	Quantité	Prix	Montant	Quantité	Prix	Montant	Quantité	Prix	Montant
Eaux usées																
1 à niveau d'urgences concessionnaires	u	350,00	1,00	350,00	1,00	350,00	350,00			350,00			350,00			
mise et pose de plaque en polystyrène entre le trottoir et les	u	45,00	11,00	495,00	11,00	495,00	45,00			45,00			45,00			
ets ENECIS et GRDF	ml	65,00	178,00	11 440,00	178,00	11 440,00	65,00			65,00			65,00			
lisation de tranchées d'aérialage y compris 2x2G3 + câblette	u	240,00	4,00	960,00	4,00	960,00	240,00			240,00			240,00			
mbre de traçe 50x50	u	360,00	1,00	360,00	1,00	360,00	360,00			360,00			360,00			
mbre et pose de massif préfab pour mat de 7m	u	160,00	7,00	1 120,00	7,00	1 120,00	160,00			160,00			160,00			
ction mécanique des remonte de câble en façade	u	2 500,00	1,00	2 500,00	1,00	2 500,00	2 500,00			2 500,00			2 500,00			
mbre et pose de candélabre	u	850,00	7,00	5 950,00	7,00	5 950,00	850,00			850,00			850,00			
mbre et pose de candélabre sur façade	u	5,00	178,00	890,00	178,00	890,00	5,00			5,00			5,00			
mbre et pose de câbles	ml															
IS-TOTAL H.T. RESEAUX DIVERS				24 085,00		24 085,00										
eau d'eaux pluviales																
1 à niveau de regards et grilles existantes avec changement du	u	380,00	7,00	2 660,00	7,00	2 660,00	380,00			380,00			380,00			
zon	u	150,00	50,00	7 500,00	50,00	7 500,00	150,00			150,00			150,00			
1 à niveau de regards et grilles existantes sans changement du	u	150,00	2,00	300,00	2,00	300,00	150,00			150,00			150,00			
zon	u	420,00	1,00	420,00	1,00	420,00	420,00			420,00			420,00			
lotion de regards et grilles existantes	u	150,00	2,00	300,00	2,00	300,00	150,00			150,00			150,00			
iformation de regard grille en regard de visite y compris tampon	u	420,00	1,00	420,00	1,00	420,00	420,00			420,00			420,00			
mbre et pose de canalisation PVC SN16 y compris tranchées et																
blaiement	m	130,00				130,00				130,00			130,00			
Canalisation PVC SN16 ø200	m	150,00	17,00	2 550,00	17,00	2 550,00	150,00			150,00			150,00			
Canalisation PVC SN16 ø250	m	50,00	3,00	150,00	3,00	150,00	50,00			50,00			50,00			
mbre et mise en œuvre de béton d'envoage	u	900,00	6,00	5 400,00	6,00	5 400,00	900,00			900,00			900,00			
mbre et pose de regard à grille avator 75x30 cm D400	u	800,00	1,00	800,00	1,00	800,00	800,00			800,00			800,00			
mbre et pose de regard à grille 50x50 cm D400	u	1 000,00	3,00	3 000,00	3,00	3 000,00	1 000,00			1 000,00			1 000,00			
ston de regard de vista ø1000 sur réseau existant y.c. tampon	u	300,00	2,00	600,00	2,00	600,00	300,00			300,00			300,00			
s D400	u	180,00	10,00	1 800,00	10,00	1 800,00	180,00			180,00			180,00			
schement direct sur canalisation existante	m															
mbre et pose de caniveau à grille largeur 150 mm C250	m															
IS-TOTAL H.T. RESEAU D'EAUX PLUVIALES				24 380,00		24 380,00										
Signalisation horizontale et verticale																
Signalisation horizontale	m	2,00	53,00	106,00	2,00	106,00	16,00	2,00	32,00	37,00	2,00	74,00	2,00	2,00	2,00	
Arquage au sol longitudinal continu ou discontinu	m2	20,00	20,00	400,00	20,00	400,00	10,00	20,00	200,00	10,00	20,00	200,00	20,00	20,00	20,00	
Arquage de surfaces (passage piéton, bandes stop, zebra, dent de	u	20,00	20,00	400,00	20,00	400,00	20,00	20,00	400,00	20,00	20,00	400,00	20,00	20,00	20,00	
scin, quadrillage, etc...)	u	20,00	20,00	400,00	20,00	400,00	20,00	20,00	400,00	20,00	20,00	400,00	20,00	20,00	20,00	
Arquage place PMR	ml	20,00	27,00	540,00	20,00	540,00	20,00	20,00	400,00	20,00	20,00	400,00	20,00	20,00	20,00	
Arquage arrêt BUS jaune	ml	55,00	18,00	990,00	55,00	990,00	3,50	55,00	192,50	3,50	55,00	192,50	55,00	55,00	55,00	
mbre et pose de BAO (taillis gris) force largeur 17,5 cm	u	130,00	8,00	1 040,00	130,00	1 040,00	4,00	130,00	520,00	4,00	130,00	520,00	130,00	130,00	130,00	
mbre et pose de BAO (taillis gris) force largeur 17,5 cm	u	85,00	8,00	680,00	85,00	680,00	4,00	85,00	340,00	4,00	85,00	340,00	85,00	85,00	85,00	
mbre et pose de dispositif de guidage sur chaussée en résine																
force clair largeur 17,5 cm																
Signalisation verticale de police																
Support type mail de signalisation verticale de police																
anneau de gamme petite																
IS-TOTAL H.T. SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE				4 161,00		4 161,00		1 284,50		1 284,50		1 348,50		1 530,00		
Accessoires																
fection et épandage de couche en terre végétale de qualité	m3	45,00	65,00	2 925,00	45,00	2 925,00	45,00	45,00	2 025,00	45,00	45,00	2 025,00	45,00	45,00	45,00	
neur, fourniture par l'entreprise - épaisseur 0.80cm	m3	28,40	65,00	1 850,60	28,40	1 850,60	51,00	28,40	1 610,40	28,40	28,40	1 250,60	28,40	28,40	28,40	
fection et épandage de couche en terre végétale, fourniture par	m3	28,40	65,00	1 850,60	28,40	1 850,60	51,00	28,40	1 610,40	28,40	28,40	1 250,60	28,40	28,40	28,40	
reprise - épaisseur 0.50cm	m3	7,50	45,00	337,50	7,50	337,50	7,50	7,50	337,50	7,50	7,50	337,50	7,50	7,50	7,50	
mbre et plantation de vivaces 5x10	m2	45,00	45,00	2 025,00	45,00	2 025,00	45,00	45,00	2 025,00	45,00	45,00	2 025,00	45,00	45,00	45,00	
mbre et plantation de petits arbustes 40/60	u	3,20	35,00	112,00	3,20	112,00	17,00	3,20	54,40	14,00	3,20	44,80	3,20	3,20	3,20	
mbre et plantation de plante rampante	u	2 200,00	11,00	24 200,00	2 200,00	24 200,00	6,00	2 200,00	13 200,00	5,00	2 200,00	11 000,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00	
mbre et pose de panneau	m2	5,20	160,00	832,00	5,20	832,00	58,00	5,20	301,60	84,00	5,20	436,80	5,20	5,20	5,20	
mbre et mise en place de butée bois	ml	35,00	45,00	1 575,00	35,00	1 575,00	14,00	35,00	490,00	31,00	35,00	1 085,00	35,00	35,00	35,00	
age en broyat de bois concé	m2	5,70	495,00	2 820,50	5,70	2 820,50	243,00	5,70	1 385,10	182,00	5,70	923,40	5,70	5,70	5,70	
mbre et mise en place d'une protection antiracine	FT	1 200,00	1,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	0,50	1 200,00	600,00	0,50	1 200,00	600,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	
mbre et pose de bande de butée bois	FT	1 200,00	1,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	0,50	1 200,00	600,00	0,50	1 200,00	600,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	
mbre et pose de bande de butée bois	m	18,00	182,00	3 276,00	18,00	3 276,00	118,00	18,00	3 240,00	77,00	18,00	3 186,00	18,00	18,00	18,00	
IS-TOTAL H.T. ESPACES VERTS				39 424,10		39 424,10		20 371,10		20 371,10		19 035,00		19 035,00		
Matériel																
mbre et pose de corbeilles	u	350,00	4,00	1 400,00	350,00	1 400,00	2,00	350,00	700,00	2,00	350,00	700,00	350,00	350,00	350,00	
e de mobilier	u	85,00	1,00	85,00	85,00	85,00						85,00	85,00	85,00		
IS-TOTAL H.T. MOBILIER				1 485,00		1 485,00		700,00		700,00		700,00		85,00		
Maçonnerie																
lisation de mur en Leco de soutènement, hauteur 50cm, yc	m	200,00			200,00	200,00			200,00			200,00			200,00	
lition béton	FT	200,00			200,00	200,00			200,00			200,00			200,00	
lisation d'un emmarchement en pierre de longueur 1.50 m	m3	250,00			250,00	250,00			250,00			250,00			250,00	
n XF2 - CS037																
IS-TOTAL H.T. GENE CIVIL																
Montant H.T.				351 942,59		351 942,59		41 316,60		41 316,60		39 874,00		6 654,90		
TVA 20%				70 388,52		70 388,52		8 262,12		8 262,12		7 974,80		1 331,00		
Montant TTC				422 211,12		422 211,12		49 577,72		49 577,72		47 848,80		7 985,90		

Requalification de la RD312 - Estimation PRO tronçon 4

Version V2

Description	Unité	CAPI		St-Alban-de-Roche			Bourgoin-Jallieu			CAPI - Services mobiles			Département 38		
		Quantité	Montant	Quantité	Prix	Montant	Quantité	Prix	Montant	Quantité	Prix	Montant	Quantité	Prix	Montant
ouvrages															
Installation de chantier	FI	15 000,00	1,00	15 000,00	1,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Etat d'huiler	FI	5 000,00	1,00	5 000,00	1,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Installation de chantier	FI	5 000,00	1,00	5 000,00	1,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Travaux d'exécution	FI	3 500,00	1,00	3 500,00	1,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
Assurance Qualité	FI	1 500,00	1,00	1 500,00	1,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Surveillance des ouvrages exécutés	FI	2 000,00	1,00	2 000,00	1,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
US-TOTAL H.T. PRO GENERAL				32 000,00		32 000,00									
travaux préparatoires et démolitions															
Travaux de bordures ou de carreaux	m	10,00	891,00	6 810,00	581,00	10,00	6 810,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Travaux de piquetage et sondages sur canalisations et réseaux existants	FI	4 000,00	1,00	4 000,00	1,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
Démolition de revêtements et de structure	m2	10,00	322,00	3 220,00	322,00	10,00	3 220,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Démolition de chaussée bitumineuse	m2	7,50	517,00	3 877,50	517,00	7,50	3 877,50	7,50	7,50	7,50	7,50	7,50	7,50	7,50	7,50
Tabouillage de chaussée	m	12,00	352,00	4 224,00	352,00	12,00	4 224,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00
Travaux de bordures	m2	12,00	627,00	7 524,00	627,00	12,00	7 524,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00
Démolition de trottoir	m2	10,00	100,00	1 000,00	100,00	10,00	1 000,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Démolition d'ascenseur non revêtu	m3	100,00	5,00	500,00	5,00	100,00	500,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Travaux de fondation ou ouvrage en béton (arme ou non)	u	80,00	8,00	480,00	80,00	2,00	80,00	160,00	4,00	80,00	320,00	80,00	80,00	80,00	80,00
Travaux de panneaux de plâtre	u	80,00	1,00	80,00	80,00	1,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00
Travaux de mobilier	u	10,00	17,00	170,00	10,00	11,00	110,00	110,00	8,00	10,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00
Travaux de J11	u	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00
Travaux de J11	u	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00
Travaux de J11	u	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00
Travaux de J11	m	12,00	160,00	1 920,00	160,00	12,00	1 920,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00
US-TOTAL H.T. TRAVAUX PREPARATOIRES ET DEMOLITIONS				38 985,50		38 175,50		430,00		380,00					
travaux de terrassements															
Travaux de terrassement en déblai et évacuation en installation de stockage de déchets inertes (SDI)	m3	20,00	1 086,00	21 720,00	1 086,00	20,00	21 720,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00
Travaux de terrassement à l'aspiration à proximité des arbres et réseaux, et évacuation en décharge agréée (SDI)	m3	100,00	247,00	24 700,00	247,00	100,00	24 700,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Travaux de mise en œuvre de remblais d'apport	m3	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00
Travaux de coupe de terre végétale et évacuation en installation de stockage de déchets inertes (SDI)	m2	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00
Travaux de J11	u	150,00	15,00	2 250,00	15,00	150,00	2 250,00	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00
Travaux de J11	m3	48,00	99,00	4 554,00	99,00	48,00	4 554,00	48,00	48,00	48,00	48,00	48,00	48,00	48,00	48,00
Travaux de J11	m2	2,50	1 494,00	3 735,00	1 494,00	2,50	3 735,00	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50
Travaux de J11	m3	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00
Travaux de J11	m3	50,00	374,00	18 700,00	374,00	50,00	18 700,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
Travaux de J11	m3	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00
US-TOTAL H.T. TERRASSEMENTS				75 659,00		76 659,00									
travaux de voirie															
Travaux de voirie	m2	50,00	30,00	1 500,00	30,00	50,00	1 500,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
Travaux de voirie	m2	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50
Travaux de voirie	m2	1,50	2 066,00	3 099,00	1 033,00	1,50	1 549,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1 549,50
Travaux de voirie	m2	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80
Travaux de voirie	T	90,00	153,00	13 770,00	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00	13 860,00
Travaux de voirie	T	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00
Travaux de voirie	T	80,00	46,00	3 680,00	46,00	80,00	3 680,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00
Travaux de voirie	m2	1,50	1 358,00	2 037,00	1 358,00	1,50	2 037,00	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50
Travaux de voirie	m2	55,00	888,00	37 840,00	888,00	17,50	10 430,00	278,00	37,50	12 337,50	267,00	37,50	10 912,50	92,00	5 080,00
Travaux de voirie	m2	65,00	238,00	15 935,00	238,00	23,50	5 486,50	155,00	41,50	1 432,50	84,00	41,50	3 486,00	32,00	40,00
Travaux de voirie	m2	70,00	22,00	2 240,00	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00	2 240,00
Travaux de voirie	m2	17,50	17,50	17,50	17,50	17,50	17,50	17,50	17,50	17,50	17,50	17,50	17,50	17,50	17,50
Travaux de voirie	m2	17,50	255,00	4 462,50	17,50	17,50	17,50	153,00	2 677,50	102,00	17,50	1 785,00	17,50	17,50	17,50
Travaux de voirie	m2	23,50	20,00	479,00	23,50	23,50	23,50	23,50	23,50	23,50	23,50	23,50	23,50	23,50	23,50
Travaux de voirie	m	55,00	35,00	1 925,00	55,00	55,00	55,00	55,00	55,00	55,00	55,00	55,00	55,00	1 925,00	55,00
Travaux de voirie	m	30,00	607,00	21 852,00	607,00	30,00	21 852,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00
Travaux de voirie	m	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00
Travaux de voirie	m	32,00	100,00	3 200,00	100,00	32,00	3 200,00	32,00	32,00	32,00	32,00	32,00	32,00	32,00	32,00
Travaux de voirie	m	45,00	45,00	45,00	45,00	45,00	45,00	45,00	45,00	45,00	45,00	45,00	45,00	45,00	45,00
Travaux de voirie	m	80,00	21,00	1 680,00	21,00	80,00	1 680,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00
Travaux de voirie	u	350,00	11,00	3 850,00	11,00	350,00	3 850,00	350,00	350,00	350,00	350,00	350,00	350,00	350,00	350,00
Travaux de voirie	u	50,00	14,00	700,00	14,00	50,00	700,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
US-TOTAL H.T. VOIRIE				110 020,50		50 095,00		21 447,50		15 753,00		9 225,00		15 499,00	

Requalification de la RD312 - Estimation PRO tronçon 4

Version V2

Désignation	Unité	CAPI			St-Alban-de-Roche			Bourgoin-Jallieu			CAPI - Service mobilité			Département 38		
		Quantité	Montant	Prix	Quantité	Montant	Prix	Quantité	Montant	Prix	Quantité	Montant	Prix	Quantité	Montant	Prix
taux secs																
a niveau d'urgence concessionnaires	u	350,00	1,00	350,00	1,00	350,00	350,00			350,00			350,00			350,00
niture et pose de plaque en polystyrène entre le trottoir et les	u	45,00	11,00	495,00	11,00	45,00	495,00	45,00		45,00			45,00			45,00
as ENEDIS et GDF																
isation de tranchées d'éclairage y compris 2xØ63 + câbles	ml	65,00	176,00	11 440,00	176,00	65,00	11 440,00	65,00		65,00			65,00			65,00
nbre de tirage 90x30	u	240,00	4,00	960,00	4,00	240,00	960,00	240,00		240,00			240,00			240,00
niture et pose de massif profil pour mail de 6m	u	360,00	7,00	2 520,00	7,00	360,00	2 520,00	360,00		360,00			360,00			360,00
ction mécanique des remontés de câble en façade	u	160,00				160,00		160,00		160,00			160,00			160,00
niture et pose de candelabra	u	2 500,00	7,00	17 500,00	7,00	2 500,00	17 500,00	2 500,00		2 500,00			2 500,00			2 500,00
niture et pose de candelabra sur façade	u	850,00				850,00		850,00		850,00			850,00			850,00
niture et pose de câbles	ml	5,00	176,00	880,00	176,00	5,00	880,00	5,00		5,00			5,00			5,00
\$-TOTAL H.T. RESEAUX DIVERS				34 145,00			34 145,00									
eau d'eaux pluviales																
a niveau de regards et grilles existantes avec changement du	u	360,00	9,00	3 420,00	9,00	360,00	3 420,00	360,00		360,00			360,00			360,00
a niveau de regards et grilles existantes sans changement du	u	160,00	12,00	1 920,00	12,00	160,00	1 920,00	160,00		160,00			160,00			160,00
on																
ction de regards et grilles existantes	u	160,00	4,00	640,00	4,00	160,00	640,00	160,00		160,00			160,00			160,00
formation de regard grille en regard de visite y c tampon	u	420,00	1,00	420,00	1,00	420,00	420,00	420,00		420,00			420,00			420,00
niture et pose de canalisation PVC SNI16, y compris tranchées et																
lèvement																
analisation PVC SNI16 ø200	m	130,00				130,00		130,00		130,00			130,00			130,00
analisation PVC SNI16 ø250	m	160,00	20,00	3 000,00	20,00	160,00	3 000,00	160,00		160,00			160,00			160,00
niture et mise en œuvre de béton d'embargo	m	50,00	3,00	150,00	3,00	50,00	150,00	50,00		50,00			50,00			50,00
niture et pose de regard à grille øx100 cm D400	u	900,00	7,00	6 300,00	7,00	900,00	6 300,00	900,00		900,00			900,00			900,00
niture et pose de regard à grille 50x50 cm D400	u	600,00				600,00		600,00		600,00			600,00			600,00
on de regard de visite ø1000 sur réseau existant, y.c. tampon	u	1 000,00	2,00	2 000,00	2,00	1 000,00	2 000,00	1 000,00		1 000,00			1 000,00			1 000,00
(D400)																
èvement direct sur canalisation existante	u	300,00	5,00	1 500,00	5,00	300,00	1 500,00	300,00		300,00			300,00			300,00
niture et pose de caniveau à grille largeur 150 mm C250	m	160,00	16,00	2 700,00	16,00	160,00	2 700,00	160,00		160,00			160,00			160,00
\$-TOTAL H.T. RESEAU D'EAUX PLUVIALES				22 040,00			22 040,00									
signalisation horizontale et verticale																
signalisation horizontale																
language au sol longitudinal continu ou discontinu	m	2,00	53,00	106,00	2,00	16,00	32,00	37,00	2,00	74,00	2,00		2,00			2,00
language de surface (passage piéton, bandes stop, zebra, dent de	m2	20,00	32,00	1 040,00	20,00	24,00	20,00	480,00	28,00	20,00	560,00	20,00		20,00		20,00
scari, quarilage, etc...)																
language place PMR	u	20,00	1,00	20,00	20,00	20,00	20,00	1,00	20,00	20,00	20,00		20,00			20,00
language arrêt BUS Jaune	ml	20,00	27,00	540,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	27,00	20,00	540,00			20,00
niture et pose de BAO terre gris foncé largeur 17,5 cm	ml	55,00	36,00	1 980,00	35,00	55,00	30,00	55,00	36,00	55,00	36,00	55,00	1 980,00			55,00
niture et pose de dispositif de guidage sur chaussée en résine	ml	55,00	20,00	1 100,00	55,00	10,00	55,00	55,00	10,00	55,00	55,00		55,00			55,00
lonée clair largeur 17,5 cm																
signalisation verticale de police																
upport type ml de signalisation verticale de police	u	130,00	8,00	1 040,00	130,00	4,00	130,00	520,00	4,00	130,00	520,00	130,00				130,00
anneau de gamme petite	u	85,00	8,00	680,00	85,00	4,00	85,00	340,00	4,00	85,00	340,00	85,00				85,00
\$-TOTAL H.T. SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE				6 506,00			1 922,00			2 064,00			2 620,00			
voies vertes																
ection et épandage de couche en terre végétale de qualité	m3	45,00	61,00	2 745,00	45,00	59,00	45,00	51,00	45,00	2 745,00	45,00		45,00			45,00
neur, fourniture par l'entreprise - épaisseur 0,80cm																
ection et épandage de couche en terre végétale, fourniture par	m3	26,40	58,00	1 537,60	26,40	59,00	26,40	1 537,60	26,40	58,00	26,40		26,40			26,40
épaisseur 0,50cm																
niture et plantation de vivaces Sun2	m2	7,50	97,00	727,50	7,50	59,00	7,50	442,50	38,00	7,50	285,00	7,50				7,50
niture et plantation de pestis arbuste 40x60	m2	45,00	97,00	4 365,00	45,00	59,00	45,00	2 655,00	38,00	45,00	1 710,00	45,00				45,00
niture et plantation de plante grimpante	u	3,20	31,00	99,20	3,20	14,00	3,20	44,80	17,00	3,20	54,40	3,20				3,20
niture et pose de panneau	u	2 200,00	9,00	19 800,00	2 200,00	4,00	2 200,00	8 800,00	5,00	2 200,00	11 000,00	2 200,00				2 200,00
niture et mise en place d'une protection antiracine	m2	5,20	48,80	2 128,00	5,20	203,00	5,20	1 056,00	203,00	5,20	1 068,00	5,20				5,20
niture et mise en place de butée bois	ml	35,00	34,00	1 190,00	35,00	17,00	35,00	595,00	17,00	35,00	595,00	35,00				35,00
ège en broyat de bas câble	m2	5,70	278,00	1 584,60	5,70	232,00	5,70	1 223,40	232,00	5,70	541,50	5,70				5,70
èvement des massifs d'arbustes, vivaces, couvre sol - 1 an	FT	1 200,00	1,00	1 200,00	1 200,00	0,50	1 200,00	600,00	0,50	1 200,00	600,00	1 200,00				1 200,00
èvement des massifs d'arbustes, vivaces, couvre sol - 1 an	FT	1 200,00	1,00	1 200,00	1 200,00	0,50	1 200,00	600,00	0,50	1 200,00	600,00	1 200,00				1 200,00
niture et pose ganivette	m	18,00	157,00	2 826,00	18,00	111,00	18,00	1 998,00	46,00	18,00	828,00	18,00				18,00
\$-TOTAL H.T. ESPACES VERTS				39 701,50			19 076,60			20 024,90						
lilier																
niture et pose de corbeilles	u	350,00	4,00	1 400,00	350,00	2,00	350,00	700,00	2,00	350,00	700,00	350,00				350,00
de mobilier	u	85,00	2,00	170,00	85,00		85,00			85,00		2,00	85,00	170,00		85,00
\$-TOTAL H.T. MOBILIER				1 570,00			700,00			700,00			170,00			
a civil																
isation de mur en L éco de soutènement, hauteur 60cm, yc	ml	200,00			200,00		200,00			200,00			200,00			200,00
tion béton	FT	200,00			200,00		200,00			200,00			200,00			200,00
isation d'un enracinement en pierre de longueur 1,50 m	m3	250,00			250,00		250,00			250,00			250,00			250,00
n XF2 - C30/37																
\$-TOTAL H.T. GENE CIVIL																
potable																
acement de poteau incendie, yc branchement sur réseau existant	FT	2 000,00	1,00	2 000,00	1,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		2 000,00			2 000,00			2 000,00
\$-TOTAL H.T. EAU POTABLE				2 000,00			2 000,00						2 000,00			
Montant H.T.				379 827,50			265 114,50			44 176,10			38 922,40			15 489,50
TVA 20%				74 125,50			52 022,50			8 835,22			7 784,48			3 099,90
Montant TTC				444 753,00			317 137,00			53 011,32			46 706,88			18 589,40

	CAPI	St-Alban-de-Roche	Bourgoin-Jallieu	CAPI - Service mobilité	Département 38	Total
Tronçon 3	249 604,50 €	41 310,60 €	39 874,00 €	6 655,00 €	14 398,50 €	351 842,60 €
Tronçon 4	260 114,50 €	44 176,10 €	38 922,40 €	11 915,00 €	15 499,50 €	370 627,50 €
Total	509 719,00 €	85 486,70 €	78 796,40 €	18 570,00 €	29 898,00 €	722 470,10 €